Réf. Farde e-Assemblées : 2499851

N° OJ : **130**

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

Objet : Asbl "DOCOMOMO".- Subside : 2.000,00 EUR.

Le Conseil Communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la demande de DOCOMOMO A.S.B.L. d'un subside de 2.000,00 EUR pour la publication d'une série de livres d'architecture traitant l'œuvre d'architectes ayant marqué le paysage bâti de Bruxelles;

Considérant que l'objectif de l'association est de :

- Informer un large public, les autorités, les professionnels et les institutions d'enseignement sur l'importance et la signification du patrimoine moderne
- L'identification et la documentation du patrimoine moderne
- De stimuler et d'encourager des méthodes et techniques spécifiques de conservation et de restauration du patrimoine moderne
- De développer des initiatives de préservation du patrimoine moderne menacé
- D'obtenir des fonds pour concrétiser ces objectifs
- D'explorer et de développer les connaissances sur le patrimoine moderne
- De stimuler la recherche concernant l'architecture, l'urbanisme, le distance lié à l'architecture, les sites et quartiers du 20ème siècle ou plus tard, et de faciliter les liens de coopération entre universités, hautes écoles, instituts et institutions privées

Considérant que le but de la publication est de mettre en avant-plan des architectes dont la production intègre une relation intime avec Bruxelles, avec une production qui est souvent connue parmi les spécialistes d'histoire de l'art et d'architecture, mais demande encore une médiatisation auprès du grand public ;

Considérant que la Ville soutiendra les publications dédiés aux architectes qui ont marqué le paysage bâti sur le territoire de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que les crédits disponibles à l'article 93006/33202 du budget ordinaire 2022 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 : Le principe d'octroyer un subside de 2.000,00 EUR à l'asbl DOCOMOMO pour la publication d'une série de livres d' architecture traitant l'œuvre d'architectes ayant marqué le paysage bâti de Bruxelles est approuvé.

Article 2 : La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :